

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 09 août 2021 au 30 août 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Pelouses et forêts calcicoles des côteaux de la Cure et de l'Yonne en amont
de Vincelles » renommé « Pelouses, forêts et habitats à chauve-souris du
sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents » et abrogeant l'arrêté du 10
février 2016 portant désignation du site « Pelouses associées aux milieux
forestiers des plateaux de Basse Bourgogne »**

Aucun commentaire n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.